



SEANCE du 19 janvier 2023

Date de convocation :
10/01/2023
Date d'affichage :
10/01/2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt trois à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de SAINTE MERE EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Katell VALOGNE, Thierry OURRY, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Laurence AUGUSTE, Alain LEBAS, Thierry ETIENNE, Serge DELAHAYE, Jean-Yves LEROUX, Bruno DELARUE, Ophélie BELIN, Catherine KERVADEC, Pierre AUBRIL, Christelle HAMCHIN, Olivier OSMONT, Amandine LEGENDRE, Pierre LE DOUJET

Absents excusés : Céline LAUTOUR, Sébastien SANIER ayant donné pouvoir à Bruno DELARUE, Gaëlle VALLEE, Karine VOISIN ayant donné pouvoir à Alain LEGENDRE, Kristina LABBEY ayant donné pouvoir à Catherine KERVADEC, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT,

Secrétaire de séance : Mme Katell VALOGNE

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur HOLLEY après avoir adressé ses vœux à l'assemblée, rappelle que la cérémonie auprès des habitants aura lieu ce vendredi 20 janvier.

1/ 2023- Personnel communal : Création de postes dans le cadre du tableau annuel d'avancement de grade

Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants avec effet au 01 février 2023 dans le cadre du tableau annuel d'avancement de grade :

Adjoint technique territorial principal 1ère classe

- 1 poste à temps plein (agent de l'atelier)
- 1 poste à 28h/35 h (agent de l'école de la Colombe)
- 1 poste à 30 h /35 h (agent de l'école de la Colombe)

Adjoint territorial du patrimoine 1er classe

- 1 poste à temps plein

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la création des postes ci-dessus indiqués et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.

2/2023 – Création d'une régie d'avances

Monsieur le Maire propose par le biais de la création d'une régie d'avances, de faire des achats en ligne au moyen d'une carte bancaire. Peuvent ainsi être payés les achats de matériel dans la limite d'un montant fixé par arrêté du ministre chargé du budget, actuellement à 2 000 € par opération.

M, HOLLEY souligne qu'il s'agira de dépenses bien spécifiques et que l'on ne peut trouver dans le commerce local.

Le Conseil municipal

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder au paiement des dépenses dans l'intérêt de la collectivité, décide à l'unanimité, d'instituer une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : petit matériel, fourniture d'entretien, ou tout autre achat dans l'intérêt de la collectivité.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. Le régisseur sera désigné par le maire sous la forme d'un arrêté (personnel administratif) et sur avis conforme du comptable.

3/2023- Demandes de subventions : DETR – DSIL - « fonds vert »

Monsieur le maire informe les élus, membres de la commission des finances, d'une réunion le 01/02 à 15 heures en vue de l'examen des comptes administratifs 2022.

Il fait état des projets 2023 qui pourraient faire l'objet de subventions au titre de la DETR ou DSIL voire Fonds vert :

Devis

50 000 €	remise en état du parking près de l'école primaire
110 000 €	Foot 5 -terrain synthétique et éclairage -
15 000 €	Rénovation d'un court de tennis
26 000 € + A chiffrer le béton lissé	Skate park

420 000 € (à diviser en tranches sur plusieurs années)	Vidéo protection centre bourg
27 000 €	Aménagement des accès aux cimetières de Foucarville et Ravenoville
37 000 €	Main courant et pare ballon au stade de Chef du pont
25 000 € (estimation - devis en cours)	3e tranche du plan de rénovation de l'éclairage public

Pour les projets sportifs, des fonds peuvent être espérés auprès de la fédération française de football ou de tennis, de la région, ou de l'ANS

La rénovation du retable de l'église de Carquebut estimée à 80 500 € en 2021 va être inscrite. La DRAC et de Département seront sollicités financièrement.

L'aménagement autour de la fontaine Saint Méen ayant reçu un avis défavorable de la part de l'Architecte des bâtiments de France, il va falloir le repenser.

Enfin les vestiaires du stade de Sainte-Mère-Eglise ont besoin d'être réhabilités. Une demande d'aide va également être présentée auprès de la DETR notamment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

Suite au sinistre des vestiaires de Chef du Pont, et une première expertise, les devis pour la rénovation sont en cours. A la suite de cela, une réunion avec l'assurance sera programmée.

M HOLLEY indique avoir reçu une demande de la part de boulistes afin qu'un terrain soit couvert pour permettre de jouer toute l'année. Cela nécessite dans un premier un temps chiffrage.

Le projet de tableau d'informations locales a été soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France en vue d'une implantation sur le pignon de l'office du tourisme. L'avis de la Communauté de communes doit également être recueilli. Si un avis défavorable est émis, M. HOLLEY suggère une implantation dans la zone des Crutelles. Mme KERVADEC propose l'implantation d'un second, au niveau du marché couvert, lieu également très fréquenté.

4 /2023- Présentation du rapport annuel du SIAEP de SAINTE MARIE DU MONT

Après avoir pris connaissance du rapport annuel du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de SAINTE MARIE DU MONT de l'année 2021, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le document présenté.

5/2023- Décision d'une procédure d'expulsion d'un locataire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un locataire occupant un logement communal de Chef du Pont, malgré déjà un effacement de ses loyers dans le cadre d'une précédente procédure, n'a pas repris les paiements.

Après en avoir délibéré, par 23 voix et 1 abstention désigne la société ANQUETIL LELIEVRE et ASSOCIES pour diligenter la procédure d'expulsion du dit locataire défaillant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

6/2023 – Mise à jour de la composition des commissions : « communication – 6 juin événementiel »

La commission « communication » ayant en charge la création de la lettre d'info, le suivi du site internet et des réseaux sociaux, est ainsi composée :

Mme VALOGNE Katell, M. DELAHAYE Serge, M. LE DOUJET Pierre, M. JEAN Marcel

La lettre d'info dont la fréquence est à déterminer, sera distribuée par les maires délégués dans leurs communes respectives.

Quant à la commission « 6 juin événementiel » Mme LAUTOUR se retrouve seule à sa tête. M. HOLLEY dit recevoir prochainement un professionnel qui pourrait assurer, contre rémunération, l'ensemble des missions de cette commission.

7/2023- Examen d'une demande de suspension d'un bail professionnel

Un bail professionnel a été accordé à Mme DEMATTEO pour l'exercice de son activité de diététicienne. Considérant qu'elle doit cesser son activité temporairement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à Mme DEMATTEO la suspension de paiement des loyers du 01 janvier au 31 août 2023.

8/2023 – Signature de la convention avec le Département et le collège Saint Saint-Exupéry

Monsieur HOLLEY explique que le département a engagé un programme afin de proposer aux enfants des repas de qualité confectionnés avec des produits de proximité. En moyenne chaque année ce sont 2,65 millions de repas qui sont produits dans les services de restauration des collèges publics. Le département a fixé à 2,80 € par repas fabriqué, la tarification facturée aux communes et syndicats scolaire, faisant le choix de ne pas répercuter l'intégralité du prix de revient au 01 JANVIER 2023. Le coût de revient moyen d'un repas s'élève à 6,80 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention .

QUESTIONS DIVERSES

- dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :
16 février à Chef du Pont , 16 mars – 20 avril – 16 mai et 22 juin à Sainte-Mère-Eglise
- une réunion publique concernant la révision du PLUI aura lieu le 26 janvier 2023 à 20 h à Carentan
- M. HOLLEY informe avoir reçu le nouveau directeur du collège. Ce dernier souhaite organiser une réunion avec la Région, le Département afin de mettre en œuvre la réglementation en matière de pause méridienne qui devrait être d'une heure trente minutes. Ce changement aurait une incidence sur le transport scolaire (commun aux enfants du collège et des écoles primaires) , et de ce fait sur la garderie du soir. Le conseil municipal sera informé de ces possibles changements.

QUESTIONS DES ELUS

- M. LEBAS souhaite savoir la date d'installation des jeux pour les enfants au parc . Les jeux viennent d'être livrés dont un est prévu pour Chef du Pont. Les autres seront posés à l'école du Manoir, à l'aire de jeux de Ravenoville ainsi qu'au Port à Carquebut ;
- M. OURRY annonce le début du chantier d'extension de l'atelier municipal.
- Le bureau d'accueil avec sas d'entrée de la mairie est en cours de finition.
- Par ailleurs, du fait que le marché couvert va être prochainement démoli, les bureaux de la police municipale vont être provisoirement transférés dans les locaux de la communauté de communes – office du tourisme.
- Mme AUGUSTE s'enquiert de savoir le devenir de l'ancien EHPAD. Le compromis de vente a été repoussé mais M. HOLLEY assure que le projet même s'il sera différent du premier, verra le jour. La vente de l'ancienne gendarmerie devrait se concrétiser en mars 2023, quant à l'ancienne-ancienne gendarmerie, le bailleur social travaille sur le projet d'aménagement. Enfin le Maire regrette de ne plus avoir de nouvelles du promoteur qui souhaitait construire 56 logements.
- La réhabilitation des sanitaires publics « rue des écoles » devrait intervenir d'ici trois semaines
- M. OSMONT demande si le débat avec les commerçants est clos quant à leur positionnement sur la place au moment des festivités du 6 juin, M. HOLLEY indique avoir réunion lundi avec la gendarmerie et ce point sera évoqué. L'idée de déplacer les barnums et grilleurs sur la place Chenevière avait été lancée, ceci afin d'éviter les nuisances sonores récurrentes lors des cérémonies officielles aux différents monuments. Le fait de leur déplacement sur l'autre place permettrait d'accueillir plus de commerçants et ainsi offrir au public des solutions plus nombreuses de restauration notamment. Ce point va être très prochainement tranché.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20